

trois ans, membre de ce dernier Conseil à compter du 1^{er} janvier 1950. Il fait partie de toutes les institutions spécialisées des Nations Unies et des commissions organiques suivantes du Conseil économique et social: la Commission des stupéfiants, la Commission des questions sociales, la Commission des questions fiscales et la Commission de statistique.

Les délégations canadiennes ont assisté à toutes les sessions de l'Assemblée générale de 1949 à 1951, soit la seconde partie de la troisième session en avril et mai 1949 et les quatrième, cinquième et sixième sessions régulières en 1949, 1950 et 1951. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a été président de la délégation à chacune de ces sessions, mais au cours de la sixième, le ministre de la Justice a assumé cette charge après le 2 janvier 1952.

De 1949 à 1951, deux nouveaux membres seulement ont été admis aux Nations Unies: Israël, le 11 mai 1949; la République d'Indonésie, le 28 septembre 1950. Les demandes d'États comme Ceylan, l'Irlande, l'Italie et le Portugal ont fait l'objet d'un veto de la part du représentant de l'Union soviétique au Conseil de sécurité.

Le conflit coréen.—L'Union soviétique, qui depuis le mois de janvier précédent boycottait le Conseil de sécurité pour son attitude à propos de la représentation de la Chine, était absente du Conseil le 25 juin 1950 lorsque les troupes de la Corée du Nord franchirent le 38^e parallèle. Sans veto soviétique pour venir entraver son action, le Conseil de sécurité put prendre des mesures rapides et décisives. De l'initiative des États-Unis, il se réunit le jour même de l'attaque et adopta une résolution demandant la cessation des hostilités et le rappel des troupes de la Corée du Nord derrière le 38^e parallèle. La Corée du Nord n'ayant pas tenu compte de cette résolution, le Conseil se hâta d'en adopter d'autres recommandant aux États membres d'apporter à la République de Corée toute l'aide nécessaire pour repousser les assaillants et établissant un commandement unifié. Durant toute la crise, les États-Unis ont pris l'initiative des opérations, engageant d'abord des forces navales et aériennes, puis des forces terrestres sur les lieux. La très grande majorité des Nations Unies, y compris le Canada, ont ensuite approuvé les initiatives du Conseil de sécurité, et un nombre moindre mais encore imposant, y compris le Canada, ont fourni des forces armées au Commandement des Nations Unies.

Durant tout l'été de 1950, les troupes des Nations Unies durent reculer devant la force initiale de l'assaillant nord-coréen. La fortune tourna toutefois avec le débarquement à Inchon le 15 septembre, et l'avance rapide des troupes des Nations Unies dans la péninsule suscita des problèmes nouveaux et urgents. Dans l'intervalle, l'Union soviétique était retournée au Conseil de sécurité (le 1^{er} août) et, comme on s'y attendait, avait entravé toute autre démarche constructive de cet organisme. Telle était la situation lorsque l'Assemblée générale se réunit à New-York le 19 septembre 1950 pour sa cinquième session.

Le 7 octobre, l'Assemblée adopta une résolution instituant une Commission des Nations Unies de sept membres pour l'unification et le rétablissement de la Corée. Mais, comme on s'apprêtait à y donner suite, les troupes chinoises communistes intervinrent en force en Corée, sous l'apparence de "volontaires". Le débat reprit donc au Conseil de sécurité, et, le 30 novembre, l'U.R.S.S. opposa son veto à une résolution invitant les communistes chinois à retirer leurs troupes de Corée. Le 14 décembre 1950, tout en s'abstenant de condamner l'attaque des communistes de Chine, l'Assemblée générale établit un "Comité de trêve" en vue d'étudier la possibilité d'un "cessez-le-feu".